



## **PORTRAIT DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE**

**PRÉSENTÉ À QUÉBEC  
AU FORUM DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE  
LUNDI 28 MAI 2012**

Ce document a été préparé avec la collaboration de M. Martin Pâquet, titulaire de la *Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord* (CEFAN) de l'Université Laval. Nous remercions également la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) ainsi que la Société Nationale de l'Acadie pour leur appui.

Ce portrait a été livré par M. Alexis Couture, M<sup>me</sup> Céleste Godin, M<sup>me</sup> Marianne St-Onge, M. Justin Morrow et M. Yan Dallaire.



## **INTRODUCTION : UNE FRANCOPHONIE D'UN OCÉAN À L'AUTRE**

Au Canada, nous sommes plus de 9,5 millions de personnes à parler français. Nous représentons 30 % de la population du pays et nous sommes présents dans toutes ses régions. À l'extérieur du Québec, nous sommes 2,5 millions de francophones et francophiles à avoir choisi la langue de Molière. Pour plus d'un million d'entre nous, il s'agit de la langue que nous utilisons le plus souvent dans notre vie quotidienne, la langue dans laquelle nous voulons vivre, la langue que nous voulons transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants.

Nous sommes les Boudreau du Nouveau-Brunswick, les Comeau de la Nouvelle-Écosse, les Tremblay et les Paquette du Québec, les Lalonde et les Cléroux de l'Ontario et les Déquier de Saint-Boniface au Manitoba. Nous sommes les descendants des braves qui ont créé Port-Royal en 1604, de ceux et celles qui ont fondé Montréal avec Monseigneur de Laval en 1642, des Métis et des francophones qui ont créé la province du Manitoba en 1870, de ceux et celles qui ont investi les terres du nord de l'Ontario au début du XX<sup>e</sup> siècle et des pionniers qui ont fondé Maillardville en Colombie-Britannique en 1909.

Nous sommes aussi les Brihmi, les Ngoy, les Benjelloun et les Masarabakisa, des centaines de milliers de francophones issus de l'immigration. Nous avons choisi Halifax, Moncton, Montréal, Toronto, Edmonton, Yellowknife ou Vancouver pour vivre en français et enrichir notre communauté et notre pays. D'est en ouest et du nord au sud, nous créons une francophonie ouverte, diversifiée, aux mille visages et aux mille accents.

Nous sommes également les Shea, les Gibson et les Dorrington, des Canadiens et des Canadiennes de langue anglaise qui ont choisi le français par amour pour la langue, pour les gens qui la parlent et pour les possibilités qu'elle offre. Nous sommes tous ces parents déterminés à ce que leurs enfants reçoivent une éducation en français.

Nous sommes aussi des bâtisseurs. Nous avons créé des centres culturels et communautaires, des caisses populaires, des entreprises, des journaux et des radios, des écoles et des garderies, des services d'accueil et d'aide à l'emploi pour les nouveaux arrivants qui s'installent chez nous, des réseaux pour faciliter l'accès à des soins de santé en français. Nous sommes des artistes qui créent, des entrepreneurs qui innovent et, surtout, des citoyens qui veulent faire leur marque dans leur collectivité, leur province ou leur territoire, et dans leur pays.

## ATLANTIQUE

Sur les rives de l'Atlantique, nous, peuple d'**Acadie**, sommes établis depuis plus de quatre siècles. Nous avons été déracinés, mais nous sommes revenus nous réimplanter et nous avons essaimé dans toutes les provinces de l'Atlantique et, au-delà, à travers l'Amérique. Nous sommes plus de 2 000 à Terre-Neuve, plus de 5 500 à l'Île-du-Prince-Édouard, près de 34 000 en Nouvelle-Écosse et plus de 235 000 au Nouveau-Brunswick.

Par-delà la petitesse des nombres, la situation actuelle de la francophonie en Acadie de l'Atlantique montre que des obstacles se dressent devant nos communautés, mais elle témoigne aussi de leur vigueur. Alors que l'assimilation vers l'anglais reste forte, les réussites des communautés acadiennes assurent la continuité du français en Atlantique.

À l'Île-du-Prince-Édouard, une nouvelle *Loi sur les services en français* est en préparation afin de permettre aux Acadiens l'accès à des services gouvernementaux dans leur langue. De nouveaux centres scolaires communautaires voient le jour, comme tout récemment à Rustico, et l'accès à l'éducation en français continue de croître.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le système scolaire est en croissance. Labrador City vit un boom économique grâce à l'industrie minière qui apporte une nouvelle vitalité à la région, ainsi que de nouveaux défis au niveau du logement et de la croissance urbaine.

En Nouvelle-Écosse, les Acadiens se mobilisent pour sauvegarder leurs circonscriptions électorales acadiennes. Le Conseil scolaire acadien provincial est le seul conseil scolaire avec un nombre croissant d'étudiants. Les clauses d'ayant-droit ont permis à la communauté de Chezzetcook d'avoir sa première école de langue française en 2011, revitalisant une région où la langue française avait été perdue, mais où la fierté acadienne était forte.

Au Nouveau-Brunswick, le français fait des gains significatifs à la suite de l'arrêt Charlebois sur les services municipaux en français, prononcé en 2001, et du statut bilingue de la ville de Moncton, adopté en 2002. Ces luttes se manifestent aussi dans les débats sur l'affichage à Moncton, à Dieppe et à Restigouche. Elles s'exprimaient encore récemment lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé des régies de la santé qui remettaient en cause la pérennité d'institutions francophones dans ce secteur prioritaire.

Les Acadiens ont encore des luttes à mener dans plusieurs dossiers touchant l'ensemble des francophones en Atlantique, tels que l'alphabétisation, la décroissance démographique des communautés francophones, la dépendance des organisations francophones des financements gouvernementaux, l'accès aux services de santé en français et un taux d'assimilation parfois alarmant. La solidarité au-delà des frontières est le meilleur outil de survie de la communauté acadienne et elle se manifeste, entre autres, dans les congrès mondiaux acadiens : à Moncton en 1994, en Louisiane en 1999, en Nouvelle-Écosse en 2004, à Caraquet et sur la Péninsule acadienne en 2009. Ces congrès permettent de redéfinir les enjeux chers au peuple acadien. Le prochain se tiendra dans l'Acadie des terres et forêts en 2014 ; il regroupera trois régions et cinq gouvernements et renouera avec cette tradition à la fois militante et festive. Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi « L'Union fait la force » comme devise.

## QUÉBEC

Nous, du **Québec**, vivons une situation linguistique singulière et paradoxale. Majoritaires sur le territoire de l'État, nous, francophones québécois, sommes toutefois minoritaires dans l'ensemble canadien et sur le continent nord-américain, où nous représentons 2 % de la population face à près de 300 millions d'anglophones. Au recensement de 2006, le Québec comptait autour de 7,5 millions d'habitants, dont près de 6 millions, soit 80 %, de langue maternelle française, 8 % de langue maternelle anglaise et 12 % d'allophones, soit des personnes n'ayant ni le français ni l'anglais comme langue maternelle.

La situation linguistique au Québec évolue grâce aux progrès du français comme langue commune établie avec l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, pièce centrale de la politique linguistique québécoise. Dans les trente années suivant l'adoption de cette loi fondamentale, la situation du français s'est bonifiée dans les domaines de l'éducation, du travail et du commerce. L'intégration des immigrants à la société québécoise majoritairement francophone s'est améliorée en raison de la fréquentation de l'école française par leurs jeunes et grâce aux programmes de francisation. Le français fait partie de la vie quotidienne de nombreux travailleurs œuvrant dans les entreprises de plus de quarante employés. L'affichage public et commercial reflète beaucoup plus la réalité sociolinguistique, notamment à Montréal, et les consommateurs francophones obtiennent davantage de services dans leur langue. Défavorables aux francophones au cours des années 60, les écarts de revenus et les différences de statuts se sont également atténués. Au Québec, ces gains témoignent des effets conjugués du « comment vivre ensemble » – à savoir l'action engagée des citoyens entourant la préparation et la mise en place d'une politique étatique – et du « devoir-vivre collectif » – soit l'effet des lois, règlements et normes issus du droit.

Les progrès accomplis ne doivent pas masquer les défis actuels qui renvoient à la valeur accordée à la langue. Le « vouloir-vivre ensemble » repose sur ce lien étroit et permanent entre la langue et le sentiment d'appartenance à une communauté historique, à des références identitaires communes ainsi qu'au projet d'une continuité entre le passé et l'avenir. Ce « vouloir-vivre ensemble » est remis en question par le prestige international de l'anglais comme langue des affaires et du marché. Des indices de cette remise en question se manifestent dans la langue d'usage : un nombre croissant de Québécois d'extraction récente ou ancienne privilégient l'anglais pour leurs échanges commerciaux et économiques. En 2006, 40,4 % des travailleurs québécois utilisaient régulièrement ou le plus souvent l'anglais, contre 39,6 % en 2001. La situation est particulièrement sensible sur l'île de Montréal, où moins de la moitié des habitants – soit 49,8 % – sont de langue maternelle française en 2006. Ces défis font l'objet de nombreuses études. La francisation du milieu de travail et des affaires fait partie des priorités. L'État québécois a conclu en 2008 une entente quinquennale – *Le français, notre affaire à tous* – visant à consolider la place du français dans les entreprises montréalaises de moins de 50 employés. Vu ses incidences sur le « vouloir-vivre ensemble », la question du français au Québec demeure donc au cœur des préoccupations civiques.

## ONTARIO

En Ontario, nous, Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes, constituons la communauté comprenant le plus grand nombre de personnes de langue maternelle française à l'extérieur du Québec. La proportion que représentent les francophones de l'Ontario parmi l'ensemble de la population de langue maternelle française à l'extérieur du Québec s'est accrue au fil du temps, passant de 47,3 % en 1951 à 52,3 % en 2006. La communauté francophone de la province comptait près de 540 000 personnes en 2006, soit 4,5 % des quelque 12 millions d'Ontariens et d'Ontariennes. En 2009, une nouvelle définition du mot *francophone* adoptée par le gouvernement de l'Ontario faisait passer leur nombre à 580 000 personnes.

À l'image de la province, nos communautés sont diverses. Nous nous retrouvons dans les régions de l'est, Ottawa et les cantons avoisinants; du nord, le Nouvel-Ontario qui s'étend de Sudbury à Hearst; et du centre-sud, autour de Windsor, des comtés d'Essex et de Penetanguishene. Nous sommes aussi de plus en plus présents dans la métropole torontoise, grâce notamment aux mouvements de population provenant du Québec et de la francophonie internationale.

L'ouverture caractérise la réalité franco-ontarienne et se manifeste entre autres par les mariages interethniques – le taux de mariages interethniques en Ontario est l'un des plus élevés au pays – et l'intégration des francophones d'autres origines. En matière d'immigration francophone au Canada, le plus important bassin se trouve en Ontario et représente presque 70 % de l'ensemble des immigrants de langue française vivant à l'extérieur du Québec.

Le réseau institutionnel et l'aide de l'État pour assurer la vitalité du français en Ontario jouent un rôle crucial. Pensons au système d'éducation ontarien qui comprend les écoles gérées par douze conseils scolaires de langue française depuis 1998, soit huit conseils scolaires catholiques et quatre conseils scolaires publics; et les universités bilingues, soit l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne et le Collège universitaire Glendon à Toronto. Songeons à la vie associative qui s'adapte aux mutations de la société. Créée officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) traduit le repositionnement des institutions franco-ontariennes pour mieux intégrer la diversité ethnique. Signalons aussi les turbulences majeures qui frappent le réseau. Devant la fermeture imminente de l'hôpital Montfort en 1996, les militants franco-ontariens ont poursuivi le combat devant les tribunaux, lesquels ont réaffirmé, en 2002, le principe constitutionnel de la protection des minorités. Enfin, mentionnons la création, en 2007, du poste de commissaire aux services en français qui veille à assurer des services gouvernementaux en français.

Les Franco-Ontariens ont contribué activement à l'essor de la francophonie canadienne. En tant qu'Anglo-ontarien, j'aime rêver que nous aussi puissions avoir un impact positif pour la francophonie canadienne. En 2006, je ne parlais pas le français. En 2009, j'ai fondé l'organisation *Canadian Youth for French*. Aujourd'hui, trois ans plus tard, même s'il n'y a pas encore de statistique, je vous confirme qu'il y a un mouvement au Canada anglais! Les jeunes Anglo-canadiens et canadiennes commencent à comprendre l'importance du français dans leur vie. Les francophones de langue maternelle anglaise frappent quotidiennement à la porte de la francophonie canadienne. On veut être inclus, on veut faire avancer les choses! Ne sous-estimez pas le potentiel d'apprentissage du français chez les jeunes Canadiens anglais. Même si parfois nous paraissions désintéressés, nous pouvons favoriser grandement l'essor de la francophonie canadienne pour un avenir plus vibrant et prometteur.

## OUEST ET TERRITOIRES

### OUEST

Dans les **Prairies**, nous, Franco-Manitobains, Fransaskois, Franco-Albertains et Franco-Colombiens, avons des profils variés. Au Manitoba, nous étions 45 521 Franco-Manitobains en 2006, soit 4 % de la population de la province, qui compte plus d'un million de personnes. En Saskatchewan, nous sommes moins nombreux : près de 17 000 Fransaskois représentant 1,8 % d'un million de Saskatchewanais. Notre contingent de francophones est plus élevé en Alberta où l'on compte près de 65 000 Franco-Albertains, soit 2 % des 3,3 millions d'habitants de cette province. En Colombie-Britannique, nous sommes près de 60 000 francophones, soit 1,4 % des 4 millions d'habitants de la province.

Notre répartition géographique est diversifiée : 90 % des Franco-Manitobains habitent la région de Winnipeg et, plus particulièrement, la rive droite de la rivière Rouge, à Saint-Boniface. Cette concentration dans une seule région leur permet d'avoir des services en français, d'avoir accès à des activités culturelles riches et diversifiées et d'être présents dans leurs propres médias.

Autrefois vouée à l'agriculture, la population francophone de la Saskatchewan s'est installée là où les terres étaient les plus prometteuses : dans le nord, autour de Saskatoon et de Prince Albert; dans le sud-est, où l'on retrouve des gens d'origine française et belge, et dans le sud-ouest.

Si les premiers peuplements franco-albertains se sont concentrés depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au nord d'Edmonton, plus particulièrement dans la région de Rivière-la-Paix, la réalité francophone y est maintenant urbaine. Grâce à une économie florissante et aux nouvelles lois canadiennes sur l'immigration, la population des villes de Calgary et d'Edmonton a crû de plus de 500 000 personnes entre 2001 et 2006.

Quant à la communauté franco-colombienne, elle s'est transformée de manière importante depuis les premiers établissements de Fraser Mills et de Maillardville, près de Coquitlam. Nous, Franco-Colombiens, vivons en très grande majorité en ville : près des deux tiers de la population résident principalement dans les quatre divisions de recensement suivantes : Greater Vancouver, Capital, Fraser Valley et Central Okanagan.

La vitalité communautaire est fragilisée par la petitesse des effectifs et la disparité des établissements, mais, tout au long de nos « jours de plaine » – comme le chante Daniel Lavoie – la vie de nos communautés francophones demeure ô combien effervescente par sa diversité! La culture franco-manitobaine reflète en quelque sorte notre composition démographique – métisse, canadienne et européenne – ainsi que notre histoire. Les Métis et un certain nombre de Canadiens français y sont présents depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Certains francophones sont installés ici depuis que le clergé catholique a organisé, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, une campagne de promotion pour contrer l'émigration massive des Canadiens français vers les États de la Nouvelle-Angleterre et pour attirer des Canadiens français du pays, mais aussi des Européens francophones, des Français, des Belges et des Suisses. C'est aussi au Manitoba que la question de l'accès à la justice en français a connu des gains significatifs avec l'arrêt *Forest* qui a donné un souffle nouveau au bilinguisme législatif et judiciaire.

Sous l'égide de l'Institut français de Regina, les Fransaskois ont fait le choix, en 2005, d'une étroite relation avec une autre minorité : celle des Métis. Aujourd'hui, leur dialogue mutuel se fonde sur des similitudes et des éléments de convergence : histoire, culture, réalité minoritaire, ainsi que sur la capacité des francophones à se percevoir et à se définir au-delà de la langue.

Par ailleurs, dans la foulée de l'arrêt *Mahé* sur la gestion scolaire des écoles francophones en Alberta, rendu en 1989, les militants franco-albertains privilégient la voie des tribunaux pour faire valoir leur droit aux services dans leur langue. Le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Caron, qui sera prononcé prochainement, déterminera profondément les conditions du « vouloir-vivre collectif » en français, en Alberta et ailleurs au Canada.

Le principal défi de la communauté franco-colombienne demeure son renouvellement et son maintien. Le renouvellement tient en grande partie aux mouvements migratoires de l'extérieur de la province : du Québec et des autres provinces d'abord, de la francophonie internationale ensuite. En Colombie-Britannique, la proportion d'enfants issus de couples constitués d'au moins un partenaire de langue maternelle française et qui se sont vu transmettre le français comme langue maternelle au moment du recensement de 2006 se situait à 26 %. S'il y a de l'espoir, les inquiétudes demeurent cependant fondées.

Une des voies d'avenir identifiées par les communautés de l'ouest, et celles de partout au Canada, repose sur le recrutement d'immigrants francophones. Beaucoup d'efforts sont actuellement consentis pour accroître leur nombre.

## TERRITOIRES

**Du nord du Canada**, nous, Franco-Yukonnais, Franco-Ténois et Franco-Nunavois, sommes peut-être peu nombreux, mais nous faisons le poids. En 2006, nous étions 1 165 Yukonnais, soit 3,9 % des quelque 30 000 habitants du Yukon; 995 Ténois, soit 2,4 % des 41 055 habitants des Territoires du Nord-Ouest; et 390 Nunavois, soit 1,3 % des 29 325 habitants du Nunavut.

Notre francophonie boréale se distingue de celle du Pacifique. Ici, il n'est pour ainsi dire plus question de développement agroforestier, l'essentiel de l'économie dans les trois territoires étant lié de près ou de loin aux secteurs des mines, du pétrole ou du gaz. En conséquence, selon les aléas du marché, le Grand Nord connaît des périodes de boum économique ou de déclin.

Les territoires canadiens sont aussi des divisions administratives qui relèvent directement du Parlement fédéral canadien, lequel accorde aux administrations locales certaines compétences législatives. Les emplois les plus stables sont ceux offerts par les gouvernements fédéral, territorial ou municipal, dans la gestion du territoire comme tel ou dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux. Malgré des ententes qui cherchent à assurer l'autonomie des Premières Nations et à développer la gestion des ressources et le tourisme, une grande partie de la population du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut continue de vivre de façon traditionnelle. Au Nunavut, les défis liés à l'éloignement, à la faible population, au coût élevé de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'au climat extrême rendent cependant difficile le maintien d'une qualité de vie optimale. Néanmoins, les francophones y font leur place, comme en fait foi la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut qui reconnaît le français, l'anglais et l'inuktitut comme langues officielles.

## CONCLUSION

De ces portraits des francophonies d'est en ouest, que dégager comme perspectives?

D'abord et avant tout, nous sommes des citoyens et des citoyennes du Canada. Nous intervenons dans l'espace public et affirmons notre droit de vivre en français. Nos actions témoignent de notre engagement à l'endroit de la langue française. Elles sont le fait d'acteurs sociaux – c'est-à-dire de citoyens ou de leur regroupement en organismes et associations, comme la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la Société Nationale de l'Acadie, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, l'Assemblée communautaire fransaskoise – qui s'investissent dans la prise de parole et qui adoptent des stratégies afin d'atteindre leurs objectifs. Ces acteurs sociaux s'expriment à l'extérieur du gouvernement, parfois dans les forums parlementaires, le plus souvent sur d'autres tribunes de l'espace public. Leur capacité d'influence sur l'enjeu linguistique tient essentiellement à la solidarité de leur communauté politique. C'est le cas de la grande mobilisation de S.O.S. Montfort, qui a marqué la communauté franco-ontarienne au tournant des années 2000.

Le droit joue un rôle fondamental dans nos revendications. Traités, chartes, lois, règlements et jugements des tribunaux marquent l'histoire récente en ce domaine, comme on le constate avec les jugements sur la gestion scolaire, sur les services en matière de santé ou encore sur les services dans le monde municipal. Le législatif et l'exécutif sont souvent à la remorque du judiciaire, qui se trouve en première ligne dans la gestion des polémiques. D'où la grande importance accordée, depuis le début, à l'institution judiciaire, garante de l'exercice de nos droits linguistiques.

Une dernière perspective a trait au « vouloir-vivre collectif », qui connaît de grandes mutations de nos jours. Comme les citoyens se réduisent souvent à des consommateurs, une conception strictement utilitaire de la langue s'en trouve favorisée. Depuis quelques années, le statut de la langue anglaise change puisque l'accélération des échanges économiques entre les continents fait du *business english* la *lingua franca*. Les études sur les jeunes francophones, notamment ceux des milieux minoritaires, montrent qu'ils ne considèrent pas la maîtrise de l'anglais comme une menace culturelle, mais comme un simple instrument de communication. Enfin, la réalité exprimée par la langue risque de se résumer de plus en plus à des interactions économiques, et non plus à sa plénitude culturelle et politique.

Si cette dernière perspective porte son lot d'inquiétudes, il n'en demeure pas moins que la situation présente des défis importants pour nous tous, citoyens et citoyennes francophones. En fin de compte, c'est à nous d'avoir la volonté de les relever et de déployer l'énergie nécessaire pour le faire.

Nous sommes conscients d'être dépositaires de ce grand héritage qu'est la francité en terre d'Amérique et nous assumons notre responsabilité envers cet héritage en faisant vivre le français dans chaque région du pays. Nous sommes la francophonie canadienne et nous avons *La francophonie @ coeur*.

## Drapeaux de la francophonie canadienne



**Le drapeau national acadien** (1884) fut adopté lors de la deuxième convention nationale des Acadiens tenue à Miscouche (Île-du-Prince-Édouard). Il est le symbole des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le drapeau tricolore rappelle celui de la France et l'étoile jaune représente Notre-Dame de l'Assomption, la patronne des Acadiens.



**Le drapeau du Québec** (1948) fut adopté en vertu d'un décret et sanctionné par une loi le 9 mars 1960. Le drapeau du Québec est généralement désigné sous le nom de drapeau fleurdelisé. La croix blanche sur un champ d'azur rappelle une ancienne bannière de l'armée française et les quatre fleurs de lys symbolisent la France.



**Le drapeau franco-ontarien** (1975) est vert et blanc. Ces couleurs reflètent l'été et l'hiver ontariens, le trille est l'emblème floral officiel de l'Ontario et la fleur de lys traduit l'appartenance à la francophonie mondiale.



**Le drapeau fransaskois** (1979) est aux couleurs de la Saskatchewan. Le jaune évoque les champs de blé, le vert, les forêts de pins, le rouge, couleur du cœur, représente les francophones de la province. La croix évoque l'origine d'établissements francophones par les missionnaires et la fleur de lys symbolise la francophonie.



**Le drapeau franco-manitobain** (1980) est orné d'une bande rouge et d'une bande jaune qui évoquent la rivière Rouge et le blé manitobain. La tige verte évoque les racines profondes qui se transforment en feuillée vivante pour prendre la forme d'un «F» symbolisant les francophones.



**Le drapeau franco-colombien** (1982) porte l'emblème floral de la Colombie-Britannique, le cornouiller. Les lignes bleues évoquent la mer et l'élévation des lignes, les montagnes Rocheuses. La fleur de lys stylisée symbolise la francophonie et pointe vers le soleil que représente le jaune en son centre.



**Le drapeau franco-albertain** (1982) est bleu, blanc et rouge. La fleur de lys rappelle la France, l'églantine stylisée et le bleu, l'Alberta, le blanc, la francophonie, les bandes bleues et blanches, les cours d'eau et les routes qu'utilisèrent les explorateurs et les colons.



**Le drapeau franco-yukonnais** (1985) est bleu, or et blanc. Le bleu rappelle le fait francophone, la couleur or nous ramène en 1898 à l'époque de la ruée vers l'or et le blanc évoque la neige qui habille le paysage du Yukon une grande partie de l'année.



**Le drapeau franco-terreneuvien** (1986), symbole des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, est de couleur bleu, blanc et rouge pour souligner leurs origines françaises et les deux voiles jaunes, couleur de l'Acadie, commémorent l'arrivée de leurs ancêtres; la haute voile est décorée d'une branche de tamarak, emblème du Labrador, et la grande voile, d'une sarracénie, emblème floral officiel de la province.



**Le drapeau franco-ténois** (1992) présente une courbe sur laquelle est placé un ours. Le blanc fait référence à la neige, le bleu à la francophonie. La courbe évoque le 60<sup>e</sup> parallèle au-delà duquel se trouvent les Territoires du Nord-Ouest, près du pôle Nord. Symbole de liberté, de la nature des grands espaces nordiques, l'ours regarde briller le flocon de neige et la fleur de lys, signe du regroupement des francophones en terre nordique.



**Le drapeau franco-nunavois** (2002) arbore le bleu qui fait référence au ciel arctique et le blanc qui rappelle la neige, présente en abondance sur le territoire. La forme principale représente un igloo, et sous celui-ci, l'inuksuk qui symbolise la présence humaine. À l'image de la francophonie canadienne et nunavoise, la fleur de pissenlit résiste, par son entêtement, aux coups et s'adapte à son environnement. Souple, elle se replie pour résister aux tempêtes, mais elle redresse toujours la tête, fière d'être en vie.

Source : <http://edimage.ca/edimage/grandspersonnages/guide/drapeaux.html>